



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 mars 2019  
Français  
Original : anglais

## Soixante-quatorzième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire\*\*

### Projet de budget-programme pour 2020

#### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2020

### Titre IV

#### Coopération internationale pour le développement

### Chapitre 10

#### Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

#### Programme 8

#### Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos . . . . .	3
Orientations générales . . . . .	4
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018*** . . . . .	7
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020**** . . . . .	24
Annexe	
Organigramme et répartition des postes pour 2020 . . . . .	34

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (6 mai 2019).

\*\* [A/74/50](#).

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

\*\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.







## Avant-propos

Le 15 mars 2018, les représentants permanents des pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, des collègues de l'ONU et moi-même avons assisté à une manifestation qui avait été organisée pour célébrer les résultats issus de l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés, examen qui venait de s'achever et à l'occasion duquel un nombre record de pays ont été considérés comme pouvant être retirés de la liste. Les résultats de cet examen et de ceux qui ont été menés depuis 2011 donnent à penser que 12 pays sont sur le point d'être reclassés. À l'instar des autres participants, je vois là une évolution remarquable. Pour mettre les choses en perspective, de 1971 à 2011, année de l'adoption par les États Membres de l'ONU du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, seuls trois pays sont sortis de la catégorie des pays les moins avancés.

Le résultat obtenu est extraordinaire et il importe de souligner que l'action menée par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a aidé à maintenir les besoins et les priorités des pays les moins avancés au centre du débat mondial sur le développement et à garantir à ces pays un appui ciblé en ce qui concerne le financement du développement, le commerce, la technologie et le renforcement des capacités. Cet appui international ciblé, associé à une ferme prise en main des activités par les pays et à une impulsion nationale forte, a donné lieu à des progrès économiques et sociaux constants, qui ont aidé un nombre croissant de pays à sortir de la catégorie des pays les moins avancés.

Par ailleurs, un nombre croissant de pays en développement sans littoral ont ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), contribuant ainsi à son entrée en vigueur. S'il est pleinement appliqué, l'Accord simplifiera les procédures commerciales, ce qui favorisera la circulation transfrontalière des marchandises et réduira les coûts commerciaux, deux aspects essentiels pour les pays en développement sans littoral. De fait, on s'attend à ce que les coûts commerciaux soient réduits d'environ 15 % dans ces pays et à ce que des solutions soient trouvées aux problèmes de transit.

En outre, malgré des problèmes d'échelle et des problèmes liés à l'éloignement et à la vulnérabilité, j'ai constaté que le secteur privé était de plus en plus disposé à investir dans les petits États insulaires en développement et à les aider à se développer durablement : le Bureau s'est mobilisé en ce sens dans le cadre du forum du Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement. J'ai pu jauger l'intérêt manifesté par le secteur privé à l'occasion de l'édition 2018 du forum, au cours de laquelle des entités des secteurs privés nationaux et régionaux des petits États insulaires en développement, des entreprises étrangères et d'autres acteurs se sont réunis pour écouter leurs pairs et mettre en commun des pratiques optimales et des enseignements portant sur les moyens de renforcer les partenariats privés et de mettre ceux-ci au service du développement durable du tourisme.

Les programmes de développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement trouvent toute leur pertinence dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres accords mondiaux. Plus que tout autre, ces pays subissent de plein fouet les conflits, les crises humanitaires, les contraintes liées au développement et les effets des changements climatiques. La communauté internationale est résolue à éliminer l'extrême pauvreté, à promouvoir une croissance et un développement inclusifs et durables et à protéger la planète, tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte : elle a intensifié son action en ce sens, et le Bureau continuera d'œuvrer à son côté.

La Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les pays les moins avancés,  
les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement  
(Signé) Fekitamoeloa 'Utoikamanu

## Orientations générales

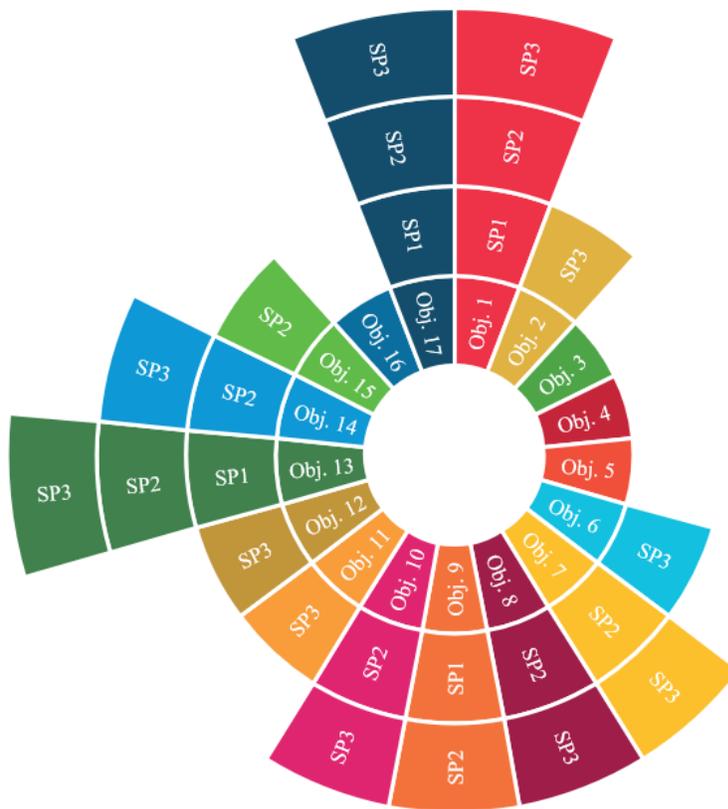
### Mandat et considérations générales

- 10.1 Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement est chargé de promouvoir, de soutenir et de coordonner l'exécution des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement et la réalisation de différents objectifs convenus au niveau international, y compris les objectifs de développement durable, et de faire rapport sur les progrès accomplis ; il joue également un rôle de mobilisation. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution [56/227](#), portant création du Bureau ; la résolution [59/311](#), dans laquelle l'Assemblée a fait siennes la Déclaration de Maurice et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ; la résolution [65/280](#), dans laquelle elle a approuvé la Déclaration d'Istanbul et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 ; la résolution [69/15](#), dans laquelle elle a fait siennes les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) ; la résolution [69/137](#), dans laquelle elle a fait siens la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ; la résolution [70/294](#), dans laquelle elle a fait siennes la Déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

### Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

- 10.2 Le Bureau de la Haute-Représentante se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif de chacun de ses sous-programmes. Ces objectifs vont dans le sens des buts poursuivis par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes. Ces buts se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La figure 10.I illustre la façon dont les objectifs et, partant, les produits prévus s'articulent avec les objectifs de développement durable.

Figure 10.I  
**Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement : lien entre les sous-programmes et les objectifs de développement durable**



- 10.3 Les objectifs sont également liés au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, au programme de l'Union africaine intitulé « Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons », au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, au Nouveau Programme pour les villes, au Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, à la déclaration intitulée « L'Océan, notre avenir : appel à l'action », à l'Accord de Paris et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

### Contexte actuel

- 10.4 À l'occasion de la réunion interrégionale consacrée à l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa, qui s'est tenue à Apia du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2018, les États Membres ont arrêté une série de recommandations visant à promouvoir le développement durable dans les petits États insulaires en développement. Par ailleurs, dans sa résolution 73/243, l'Assemblée générale a décidé de procéder à un examen à mi-parcours au début du mois de décembre 2019, dans le cadre de séances plénières de haut niveau, en vue d'accélérer encore l'application du Programme d'action de Vienne. Elle a également décidé, dans sa résolution 73/242, d'organiser une cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés afin de réaffirmer, entre autres choses, l'engagement de la communauté internationale de répondre aux besoins propres aux pays les moins avancés. L'attention a été appelée dans ces décisions sur le fait qu'il importait d'intensifier l'action à tous les niveaux de façon à accélérer l'exécution des programmes d'action, en synergie avec la réalisation des objectifs de développement

durable. Chacun s'accorde à dire que le développement commence par une vision et un engagement national, mais qu'il est essentiel de renforcer les partenariats et l'appui au niveau mondial si l'on veut obtenir des résultats durables. À cet égard, le Bureau de la Haute-Représentante a été chargé de continuer à faire connaître les priorités des pays les plus vulnérables afin qu'elles restent au centre des mesures prises en faveur du développement durable.

### **Stratégie pour 2020 et facteurs externes**

- 10.5 Quatre ans après le lancement du Programme 2030, l'appel lancé en faveur de la cohérence et de la synergie dans l'exécution des programmes d'action et la réalisation des objectifs de développement durable reste d'actualité. Très exposés aux chocs et dotés de très peu de moyens pour y faire face, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement continuent d'avoir le plus grand mal à mettre en œuvre le Programme 2030. Il importe de continuer à mobiliser un appui en faveur de ces trois groupes de pays de sorte qu'aucun pays ne soit oublié. Le Bureau de la Haute-Représentante aidera ces pays à faire entendre leur voix dans les mécanismes de suivi intergouvernementaux établis dans le prolongement du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et d'autres accords internationaux de sorte que leurs préoccupations et priorités soient prises en considération dans les documents qui seront adoptés par ces mécanismes. Il mobilisera également des ressources pour que ces pays puissent participer davantage aux négociations menées au niveau international. En outre, par l'intermédiaire des trois groupes consultatifs interorganisations chargés des questions relatives aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, dont il coordonne les travaux, le Bureau mobilisera l'appui des entités des Nations Unies aux fins de l'exécution des programmes d'action en faveur de ces pays et de celle du Programme 2030 aux niveaux nationaux, régional et mondial.
- 10.6 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) les conditions de sécurité et la situation politique qui règnent dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement sont propices à la mise en œuvre des trois programmes d'action, à savoir le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et les Modalités d'action accélérée des petits États insulaires en développement (orientations de Samoa) ;
  - b) les partenaires de développement continuent d'agir au niveau international de façon à soutenir ces pays dans les domaines du financement du développement, de l'accès aux marchés, de la technologie et de l'assistance technique.
- 10.7 Le Bureau de la Haute-Représentante prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, il continuera de recueillir des données ventilées par sexe, qui lui serviront à étayer certaines parties du rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, dont il coordonne l'établissement, et son propre rapport phare intitulé « State of the least developed countries » (la situation dans les pays les moins avancés). La Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement profitera aussi de certaines activités organisées par son Bureau pour continuer de plaider en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

### **Activités d'évaluation**

10.8 Il est prévu de procéder aux autoévaluations ci-après en 2020 :

- a) une autoévaluation du projet visant à renforcer l'aptitude des pays en développement sans littoral à concevoir et appliquer des politiques qui facilitent la connectivité des transports et la réalisation des objectifs de développement durable dans le contexte de l'initiative « Une Ceinture et une Route » ;
- b) une autoévaluation du projet consacré au renforcement de la capacité de production des pays les moins avancés avec l'instauration d'un environnement propice à l'investissement dans les énergies durables.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

### Programme de travail



### Sous-programme 1 Pays les moins avancés

#### 1. Objectif

- 10.9 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'aider les pays les moins avancés à éliminer la pauvreté, à transformer la structure de leur économie et à sortir de la catégorie des pays les moins avancés.

#### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 10.10 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde). Les progrès accomplis aideront à garantir la mobilisation d'importantes ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin que les pays les moins avancés disposent de moyens adéquats et prévisibles pour exécuter des programmes et appliquer des politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes.
- 10.11 L'objectif est également lié à l'objectif de développement n° 9, qui consiste à bâtir une infrastructure résiliente, à promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et à encourager l'innovation. Les progrès accomplis aideront à promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, à multiplier par deux la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut dans les pays les moins avancés, à faciliter la mise en place d'infrastructures durables et résilientes dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays les moins avancés et en augmentant nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et à faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020.
- 10.12 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 13, qui consiste à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Les progrès accomplis aideront à renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat et à promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.
- 10.13 Enfin, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 17, qui consiste à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et à le revitaliser. Les progrès accomplis aideront à concrétiser les engagements pris en matière d'aide publique au développement, engagements selon lesquels les pays développés consacreront entre 0,15 % et 0,2 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés ; ils faciliteront l'adoption et la mise en œuvre de dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés et permettront de rendre la Banque de technologies pleinement opérationnelle, de doubler la part des

pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020 et d'ouvrir l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent aux pays les moins avancés.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### La Banque de technologies pour les pays les moins avancés, une entité à l'écoute des pays les moins avancés en ce qui concerne les besoins dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation

Faisant fond sur les travaux qu'il avait entrepris depuis l'adoption, en 2011, du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, le Bureau de la Haute-Représentante s'est attaché à rendre la Banque de technologies pour les pays les moins avancés pleinement opérationnelle et a mené les activités suivantes à cet effet : établissement d'études de faisabilité, opérations logistiques initiales, aide aux négociations ayant entouré l'adoption de la résolution par laquelle l'Assemblée générale a créé la Banque et en a fait l'un de ses organes subsidiaires, négociation d'un accord avec le pays hôte, coordination de l'appui des entités des Nations Unies et mobilisation des moyens. Il s'est également acquitté de tâches dans les domaines de l'administration générale, des affaires juridiques et de la logistique. En 2018, il a recruté le Directeur général de la Banque, de même que les administrateurs de programmes et le personnel d'appui, donnant ainsi à la Banque le personnel dont elle avait besoin pour fonctionner.



La Banque de technologies pour les pays les moins avancés est devenue opérationnelle, faisant de la cible 17.8 la première cible des objectifs de développement durable à être atteinte. Source : Bureau de la Haute-Représentante

#### Des résultats concrets

Les activités menées ont permis d'obtenir le résultat suivant : la Banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés sont devenus opérationnels. Concrètement, le siège de la Banque a été inauguré à Gebze (Turquie) en juin 2018 (voir photo) et la Banque a commencé à exécuter son programme de travail. Elle prépare des études initiales sur la science, la technologie et l'innovation et des évaluations des besoins en matière de technologie dans cinq des pays les moins avancés (Guinée, Haïti, Ouganda, Soudan et Timor-Leste), en collaboration avec les entités compétentes des Nations Unies, et s'attache à faciliter l'accès numérique à la recherche, en coopération avec Research4Life, un partenariat public-privé de l'ONU, de façon à améliorer l'accès des scientifiques et des chercheurs aux données, aux publications, aux initiatives scientifiques et technologiques et à l'innovation dans 12 pays parmi les moins avancés : Bangladesh, Bhoutan, Burkina Faso, Libéria, Madagascar, Malawi, Mozambique, Népal, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Sénégal. La cible 17.8 est ainsi devenue la première cible des objectifs de développement durable à être atteinte.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 10.14 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir la mise en œuvre effective du Programme d'action d'Istanbul et la réalisation d'objectifs de développement convenus au niveau international et concernant les pays les moins avancés, le renforcement de l'engagement de ces pays et la consolidation de l'appui international qui leur est apporté en vue de leur retrait de la liste (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'action menée par les 43 partenaires de développement qui aident les pays les moins avancés à appliquer les dispositions du Programme d'action, notamment celles ayant trait à l'accès aux marchés en franchise de droit et sans contingentement pour ces pays en 2018.

#### 4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

##### Aide des entités des Nations Unies aux pays les moins avancés sur le point d'être reclassés : prolongation de la période préparatoire

En 2018, le Conseil économique et social a recommandé le retrait de trois pays – le Bhoutan, les Îles Salomon et Sao Tomé-et-Principe – de la liste des pays les moins avancés.

##### *Une réponse adaptée à la situation*

Il convient de noter, toutefois, que ces pays avaient jugé nécessaire de disposer de plus de temps pour se préparer et avaient donc demandé à bénéficier d'une prolongation de la période préparatoire conduisant à leur retrait effectif de la liste, et d'un appui spécifique. En décembre 2018, l'Assemblée générale a décidé de ménager une période supplémentaire de deux ans pour le Bhoutan et fixé le reclassement de ce pays à 2023 ; elle a accordé trois années de plus aux Îles Salomon et à Sao Tomé-et-Principe et fixé la date de reclassement à 2024. Vanuatu et l'Angola sortiront eux-aussi de la catégorie des pays les moins avancés, le premier en 2020 et le second en 2021.

En réponse, en 2020, le Bureau de la Haute-Représentante fournira un appui déterminé par la demande et adapté aux pays en passe d'être reclassés et aidera les pouvoirs publics à concevoir des stratégies de transition nationales. En étroite collaboration avec des partenaires tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED et les commissions régionales, il organisera des missions dans les pays, par l'intermédiaire de l'équipe spéciale interorganisations sur le reclassement qu'il préside, ce qui permettra aux entités des Nations Unies d'aider ces pays de façon coordonnée et cohérente à établir une stratégie de reclassement et de transition sans heurt. L'équipe spéciale relayera également les recommandations faites par les partenaires de développement concernant les améliorations à apporter aux mesures de transition sans heurt.

##### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre à ces pays de renforcer leur état de préparation de sorte que les pays réussissent durablement à sortir de la catégorie des pays les moins avancés. Concrètement, si le résultat est atteint, au moins deux pays se seront dotés d'une stratégie de transition sans heurt en vue de leur retrait de la liste des pays les moins avancés.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

##### *Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Les pays les moins avancés appelés à être reclassés n'ont pas établi de stratégie de transition sans heurt	Les pays les moins avancés appelés à être reclassés commencent à préparer leur stratégie de transition sans heurt, avec le concours des entités des Nations Unies	Au moins 2 des pays les moins avancés se sont dotés d'une stratégie de transition sans heurt

- 10.15 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Bureau de la Haute-Représentante dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 10.16 On trouvera dans le tableau 10.1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui contribueront à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 10.1

### Sous-programme 1 : Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	1	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	52	46	54	60
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	6	6
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	14	14	18	13
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations

- 10.17 L'écart constaté pour les services fonctionnels pour les réunions s'explique principalement par le report de la réunion du Conseil d'administration de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés du fait du retard pris dans le recrutement du personnel de la Banque.

### Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 10.18 En ce qui concerne les documents destinés aux organes délibérants, la variation s'explique par les documents destinés aux travaux du comité préparatoire de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, les sessions de la Conférence ayant lieu tous les 10 ans.
- 10.19 En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique principalement par les réunions du comité préparatoire de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui selon la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/242](#) devrait avoir une durée maximale de cinq jours.

- 10.20 S'agissant des activités et de la documentation techniques, la variation tient principalement au fait que des rapports portant sur des sujets tels que le reclassement des pays les moins avancés, les migrations et le renforcement de la résilience dans les pays les moins avancés céderont la place aux préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.



## Sous-programme 2 Pays en développement sans littoral

### 1. Objectif

10.21 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter l'intégration des pays en développement sans littoral dans les marchés mondiaux et d'aider ces pays à participer davantage aux échanges régionaux et mondiaux et à opérer des changements structurels qui vont dans le sens du développement durable.

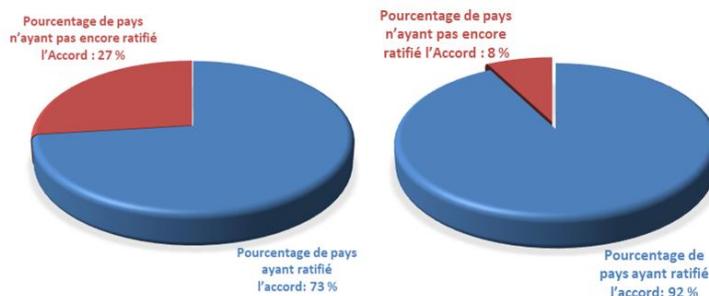
### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

10.22 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable), 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Amélioration de la législation relative au transport en transit et au franchissement des frontières

Les réunions consultatives que le Bureau de la Haute-Représentante a tenues avec les pays en développement sans littoral, les entités des Nations Unies et diverses organisations internationales ont montré que le coût des échanges commerciaux continuait à être élevé pour ces pays, en partie à cause des retards liés aux formalités frontalières, de l'insuffisance de la coopération entre les organismes frontaliers, y compris ceux des pays de transit, de la disparité des procédures et formalités et du manque d'harmonisation concernant les délégations de pouvoir relatives au contrôle des données. Il est dit dans le Programme d'action de Vienne que la simplification et



Pourcentage de pays en développement sans littoral qui sont membres de l'Organisation mondiale du commerce et qui ont ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges : comparaison de la situation entre la fin de 2017 et la fin de 2018

l'harmonisation des procédures douanières et une gestion plus efficace des frontières faciliteraient le commerce et auraient des répercussions concrètes et directes sur la réduction du coût des échanges commerciaux ; il est également demandé dans le Programme d'action que des mesures soient prises afin d'améliorer la coopération transfrontière.

Un certain nombre d'instruments facilitent l'harmonisation des procédures et des formalités. En 2018, le Bureau de la Haute-Représentante a mené diverses activités d'information et de renforcement des capacités afin d'aider les pays en développement sans littoral et les pays de transit à adhérer à l'Accord sur la facilitation des échanges, instrument international qui permet de réduire les retards accumulés aux frontières et les coûts commerciaux, deux des principaux problèmes auxquels font face les pays en développement sans littoral. L'Accord prévoit une série de mesures de nature à accélérer le transfert, la mainlevée et le dédouanement des marchandises aux frontières, y compris des mesures garantissant la liberté de transit, qui aideraient à réduire les obstacles bureaucratiques et les coûts commerciaux. La pleine exécution de l'Accord pourrait réduire les coûts commerciaux des membres de l'Organisation mondiale du commerce de 14,3 % en moyenne et de 15,4 % en moyenne pour les pays en développement sans littoral. Le Bureau de la Haute-Représentante a profité des manifestations suivantes pour encourager les pays en développement sans littoral et les pays de transit à ratifier l'Accord : la réunion ministérielle des pays en développement sans littoral sur le commerce et le transport, qui a eu lieu à Astana en mai 2018, la conférence inaugurale du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral, qui s'est déroulée en juin 2018, et la conférence ministérielle annuelle des ministres des affaires étrangères des pays en développement sans littoral, à l'occasion de laquelle ces pays et les pays de transit mettent en commun les données d'expérience relatives à l'amélioration du transport en transit et à la facilitation du commerce.

#### *Des résultats concrets*

Les activités menées ont permis d'obtenir le résultat suivant : les pays en développement sans littoral se sont engagés à intensifier l'action qu'ils mènent pour harmoniser et simplifier les procédures de façon à accélérer la circulation des marchandises en transit et à réduire les coûts commerciaux.

Concrètement, le nombre de pays ayant ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges a augmenté : en 2018, 24 des 26 pays en développement sans littoral membres de l'OMC (92 %) l'avaient ratifié (voir figure).

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 
- 10.23 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir la mise en œuvre effective du Programme d'action de Vienne (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'attestent les 22 initiatives menées à bien par les pays en développement sans littoral et les pays de transit à l'appui d'un développement durable et d'une croissance profitant à tous, en particulier des projets axés sur la facilitation du commerce, les systèmes de transport, la diversification de la production et des secteurs exportateurs et l'intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. L'objectif fixé pour l'exercice biennal est en passe d'être atteint puisque 22 initiatives ont été menées à bien en 2018 et qu'au moins 3 seront lancées en 2019. Citons notamment les exemples suivants : en mars 2018, les États membres de l'Union africaine ont signé un accord sur l'instauration de la Zone de libre-échange continentale africaine ; en juin 2018, la Mongolie et la Fédération de Russie ont conclu un accord sur le transport ferroviaire de marchandises en transit ; en février 2018, un poste frontière unique a été ouvert à Busia, à la frontière entre le Kenya et l'Ouganda ; en novembre 2018, un poste frontière unique a été ouvert à Elegu, à la frontière entre le Soudan du Sud et l'Ouganda ; en janvier 2018, le Kazakhstan s'est doté d'un comité national de facilitation du commerce. Le nombre de pays en développement sans littoral à avoir pris des mesures visant à les aider à diversifier leur économie et à s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales a lui-aussi augmenté. En juillet 2018, le Népal a ainsi signé un mémorandum d'accord avec l'Inde portant sur la facilitation du tourisme ; en septembre 2018, la Mongolie a adopté un programme de promotion des exportations axé sur la diversification des exportations, l'ajout de valeur et l'intégration dans les marchés mondiaux ; l'Arménie a lancé le projet Engineering City afin de soutenir le développement des secteurs de pointe et des secteurs techniques et de stimuler les exportations, la compétitivité et la productivité.

#### 4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

##### Resserrer le maillage des pays en développement sans littoral

En 2017 et en 2018, le Bureau de la Haute-Représentante a mené diverses activités d'information et de renforcement des capacités afin d'aider les pays en développement sans littoral et les pays de transit à resserrer leur maillage et à faciliter le commerce, tirant parti pour ce faire de réunions ministérielles, de manifestations de haut niveau, de manifestations parallèles et de tables rondes au cours desquelles les pays ont mis en commun les données d'expérience relatives à l'amélioration du transport en transit et à la facilitation du commerce.

##### *Une réponse adaptée à la situation*

Comme indiqué en 2018 par les pays en développement sans littoral à l'occasion de la réunion ministérielle sur le commerce et les transports et de la réunion ministérielle annuelle, il faut faciliter la conception de projets d'équipement routiers et ferroviaires axés sur l'amélioration du maillage interrégional et intrarégional susceptibles de recevoir le soutien des banques et adopter et appliquer des procédures commerciales internationales améliorées.

En réponse, en 2020, le Bureau de la Haute-Représentante œuvrera dans les domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne et s'attachera à renforcer l'aptitude des pays en développement sans littoral à concevoir des projets d'équipement pouvant bénéficier de concours bancaires et à promouvoir la facilitation du commerce. En particulier, dans le cadre de ses activités de mobilisation et de coordination, il coopérera avec ses partenaires afin de mettre au point des activités de renforcement des capacités au bénéfice des pays en développement sans littoral et des pays de transit. Il appuiera également la mise en commun de solutions qui facilitent la conception de projets de développement des transports routiers susceptibles de recevoir le soutien des banques et l'adoption et l'application de procédures commerciales internationales simplifiées et harmonisées.

##### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement de l'aptitude des pays en développement sans littoral à améliorer le maillage de leurs réseaux de transport et à faciliter les échanges commerciaux.

Concrètement, si le résultat est atteint, deux pays au moins auront mis au point des projets d'équipement routier pouvant bénéficier de concours bancaires et prêts à être proposés aux investisseurs.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

##### *Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Les pays en développement sans littoral ont dit vouloir renforcer leur aptitude à mettre au point des projets d'équipement pouvant bénéficier de concours bancaires et à adopter et appliquer des procédures commerciales internationales simplifiées et harmonisées	Les pays en développement sans littoral renforcent leurs capacités avec l'aide du Bureau de la Haute-Représentante, de diverses entités des Nations Unies et de partenaires de développement de façon à mettre au point des projets d'équipement pouvant bénéficier de concours bancaires et à adopter et appliquer des procédures commerciales internationales simplifiées et harmonisées	2 pays au moins ont mis au point des projets d'équipement routier pouvant bénéficier de concours bancaires et prêts à être proposés aux investisseurs, et adopté et appliqué des procédures commerciales internationales simplifiées et harmonisées

- 10.24 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Bureau de la Haute-Représentante dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 10.25 On trouvera dans le tableau 10.2 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui contribueront à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 10.2

### Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	5	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	26	26	34	22
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	4	4	2	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	4	3	4
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
<b>D. Activités de communication</b>				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 10.26 S'agissant de documentation destinée aux organes délibérants, la variation s'explique par le fait que l'examen à mi-parcours consacré à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne s'achèvera en 2019 et qu'il ne sera donc pas nécessaire de présenter autant de rapports et de documents à l'Assemblée générale.
- 10.27 En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions, la variation tient principalement au fait que l'examen à mi-parcours consacré à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne s'achèvera en 2019 et qu'il ne sera donc pas nécessaire d'organiser autant de réunions et de consultations.

- 10.28 Pour ce qui est des séminaires, ateliers et activités de formation, la variation s'explique par l'augmentation du nombre d'activités consacrées au renforcement des capacités et à la mise en commun des meilleures pratiques, dans le prolongement du Programme 2030 et conformément à la pratique suivie par l'ONU, activités qui avaient été restreintes du fait de l'examen à mi-parcours consacré en 2019 au Programme d'action de Vienne.



### **Sous-programme 3** **Petits États insulaires en développement**

#### **1. Objectif**

- 10.29 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la résilience économique, sociale et environnementale des petits États insulaires en développement.

#### **2. Lien avec les objectifs de développement durable**

- 10.30 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 6 (garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable), 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 12 (établir des modes de consommation et de production durables), 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### La toute première réunion consacrée aux meilleures pratiques de nature à renforcer la résilience face aux menaces communes

Il est souligné dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) que les petits États insulaires en développement sont exposés à des menaces environnementales, économiques et sociales communes auxquelles ils doivent répondre de manière coordonnée en mettant au point des stratégies de renforcement de la résilience et de développement durable. Axées sur la réalisation collective des objectifs de développement, les stratégies de ce type faciliteraient la coopération, la répartition des responsabilités et la mise en commun des possibilités qui se présentent. Il convient de noter que dans sa résolution 73/228, l'Assemblée générale a pris acte du fait que les petits États insulaires en développement avaient des ressources limitées.



Les coordonnateurs et coordinatrices désignés par les petits États insulaires en développement à l'occasion de la réunion inaugurale de leur réseau, tenue à Apia le 29 octobre 2018. Source : Bureau de la Haute-Représentante

Les petits États insulaires en développement ont bien souvent eu du mal à trouver une formule leur permettant de mettre au point des stratégies communes de renforcement de la résilience, principalement parce que faute de ressources, les représentants des trois régions dans lesquelles ces pays se trouvent n'ont pu se réunir régulièrement pour mettre en commun les données d'expérience et les meilleures pratiques.

En 2018, le Bureau de la Haute-Représentante a créé un réseau réunissant les coordinatrices et coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement. Pour ce faire, il a fallu établir un plan d'action énumérant les étapes à suivre pour désigner les membres du réseau, mobiliser des ressources, organiser la réunion inaugurale et plus largement rendre le réseau opérationnel. Organisée en marge de la réunion préparatoire interrégionale pour l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa, tenue à Apia le 29 octobre 2018, la toute première réunion des membres du réseau a été l'occasion pour eux d'examiner ensemble les meilleures pratiques dans le domaine du renforcement de la résilience, dans le contexte de la mise en œuvre des Orientations et du Programme 2030.

#### *Des résultats concrets*

Les activités menées ont eu pour résultat la création d'un mécanisme de diffusion des connaissances entre les petits États insulaires en développement.

Concrètement, les deux tiers des coordinatrices et coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement ont tenu leur toute première réunion, à laquelle ont également assisté des représentants d'organisations régionales et internationales. Au cours des débats, ils ont mis en évidence les meilleures pratiques relatives à la traduction des Orientations de Samoa et du Programme 2030 et à leur transposition dans les plans de développement et les mécanismes budgétaires nationaux. Ainsi, la délégation du Samoa a souligné qu'il était utile de traduire ces accords internationaux dans les langues locales afin de mieux les faire connaître et de les ancrer dans la réalité locale. Les membres du réseau ont également examiné la manière dont ils pouvaient participer aux travaux des mécanismes nationaux chargés du suivi de la mise en œuvre des Orientations de Samoa et de la communication de rapports sur la question, voire les coordonner, et tirer parti des structures de développement régionales et internationales que constituaient le Bureau de la Haute-Représentante, le Département des affaires économiques et sociales, le PNUD, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Communauté du Pacifique et la Communauté des Caraïbes. Ils se sont intéressés à diverses questions de politique générale, en particulier celles relatives à la planification au niveau national et à la collecte de données, pierre d'achoppement pour les petits États insulaires en développement. Il a également été demandé au Bureau de la Haute-Représentante de coordonner la mise au point d'une panoplie d'outils qui permettraient aux coordinatrices et coordonnateurs nationaux de suivre de manière

uniforme la mise en œuvre des Orientations de Samoa et d'en rendre compte, cette panoplie devant être présentée à l'occasion de la réunion d'examen de haut niveau à mi-parcours qui sera consacrée aux Orientations de Samoa le 27 septembre 2019. La réunion s'est achevée par l'adoption d'un programme de travail qui aidera les membres du réseau à systématiser leurs activités futures.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

---

- 10.31 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la cohérence et des effets de synergie concernant les questions touchant les petits États insulaires en développement entre les mécanismes des Nations Unies relatifs à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et des Orientations de Samoa (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'attestent les mentions qui ont été faites aux petits États insulaires en développement ou aux questions relatives au développement de ces pays dans six catégories de documents : la déclaration issue de la neuvième session du Forum urbain mondial, le document final du forum de 2018 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, les résolutions adoptées par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à sa trente-septième session, la déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, les décisions adoptées par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa trente-quatrième session, tenue à Katowice (Pologne) et les résolutions de l'Assemblée générale.

#### **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

##### **Renforcement de l'action du secteur privé en faveur des océans**

Pour mieux faire connaître au niveau mondial les Orientations de Samoa et les questions relatives aux petits États insulaires en développement, le Bureau de la Haute-Représentante a créé le Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement, mécanisme dans le cadre duquel ces États peuvent dialoguer avec des entreprises étrangères et différentes parties prenantes et nouer des partenariats propres à étayer leur développement durable ; le Réseau est doté d'un site Web qui permet d'encourager les petits États insulaires en développement à nouer des partenariats entre eux. Le Réseau aide les pays à trouver de nouveaux partenariats et épaula les initiatives des différentes parties prenantes. En 2018, une évaluation indépendante a montré que le Réseau avait donné naissance à une approche propice à la création d'une valeur partagée dans le cadre de partenariats intersectoriels et avait permis de nouer une cinquantaine de partenariats.

##### *Une réponse adaptée à la situation*

Le plus difficile est d'attirer l'attention du secteur privé sur les petits États insulaires en développement et de les inciter à y investir ainsi que de les encourager à faciliter le développement durable dans les sept domaines thématiques suivants : a) les océans et les ressources marines ; b) la connectivité dans le domaine du numérique et des transports ; c) l'agriculture durable ; d) le tourisme durable ; e) la réduction des risques de catastrophe ; f) les énergies renouvelables ; g) le financement et les mesures d'appui en faveur d'un secteur privé durable dans les petits États insulaires en développement.

En réponse, en 2020, le Bureau de la Haute-Représentante fera fond sur cette approche et organisera le quatrième forum du Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement dans le Pacifique sur le thème du renforcement des partenariats avec le secteur privé à l'appui de la mise en valeur durable des océans. Le forum devrait se tenir en marge de la conférence « notre océan », qui aura lieu en 2020, et visera à tirer parti des partenariats public-privé en faveur des océans et à mettre l'accent sur les petits États insulaires en développement.

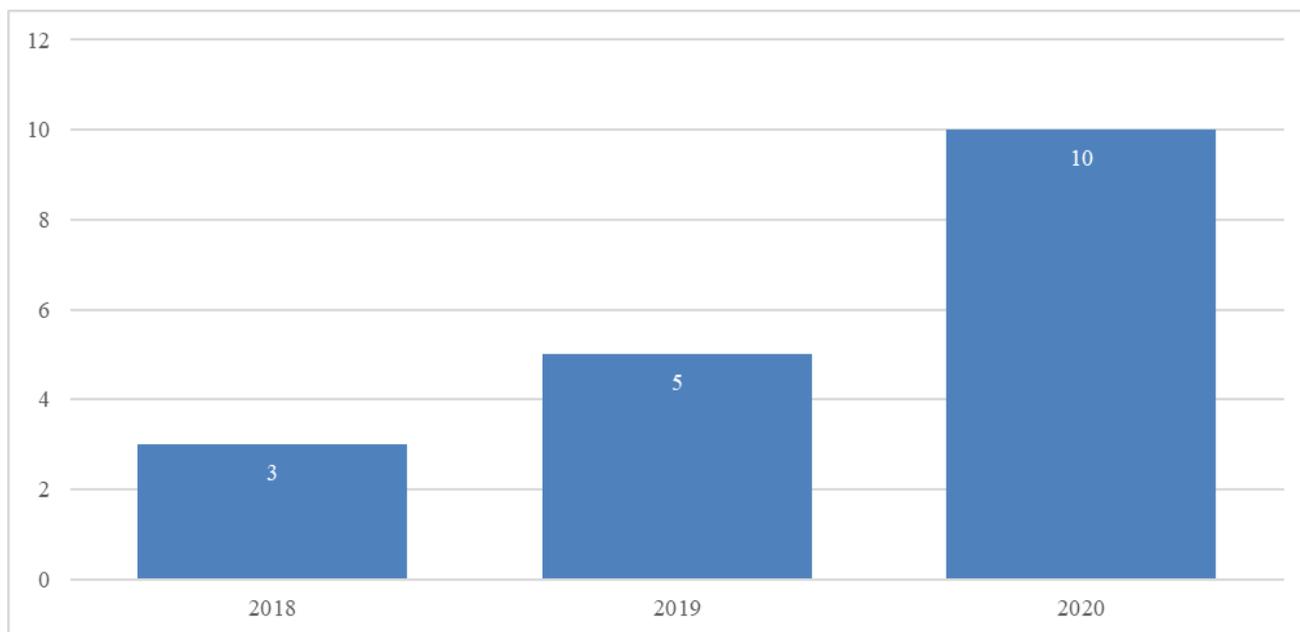
*Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement de l'action du secteur privé dans les petits États insulaires en développement en faveur de la mise en valeur durable des océans.

Concrètement, si le résultat est atteint, le nombre de partenariats passera de 5, chiffre prévu en 2019, à 10 en 2020, ainsi que l'illustre la figure.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats : Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement : nombre de partenariats relatifs aux océans noués par les petits États insulaires en développement pour la période 2018-2020*



- 10.32 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Bureau de la Haute-Représentante dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 10.33 On trouvera dans le tableau 10.3 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui contribueront à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 10.3  
**Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	10	24	24	12
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	–	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6	6	5	7
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	1	1	2
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
<b>D. Activités de communication</b>				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 10.34 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart tient principalement au fait que les réunions préparatoires régionales et interrégionales consacrées à l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa ont été plus nombreuses que prévu, les États Membres ayant souhaité des réunions plus fréquentes.
- 10.35 Pour ce qui est des activités et de la documentation techniques, l'écart s'explique par le report d'une publication consacrée à la réalisation des objectifs de développement durable et à la suite donnée aux Orientations de Samoa, qui devait porter sur le tourisme durable, de sorte que sa parution coïncide avec l'examen à mi-parcours qui sera consacré aux Orientations en 2019.

### Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 10.36 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, la variation à la baisse s'explique principalement par le fait que les cofacilitateurs auront mené à bien les consultations relatives aux conclusions de l'examen à mi-parcours consacré aux Orientations de Samoa, celui-ci étant parvenu à son terme.
- 10.37 En ce qui concerne les projets sur le terrain et les projets de coopération technique, la variation s'explique principalement par l'augmentation du nombre de projets consacrés à la réalisation des objectifs de développement durable dans les petits États insulaires en développement qui seront lancés à l'issue de l'examen à mi-parcours consacré aux Orientations de Samoa en 2019.

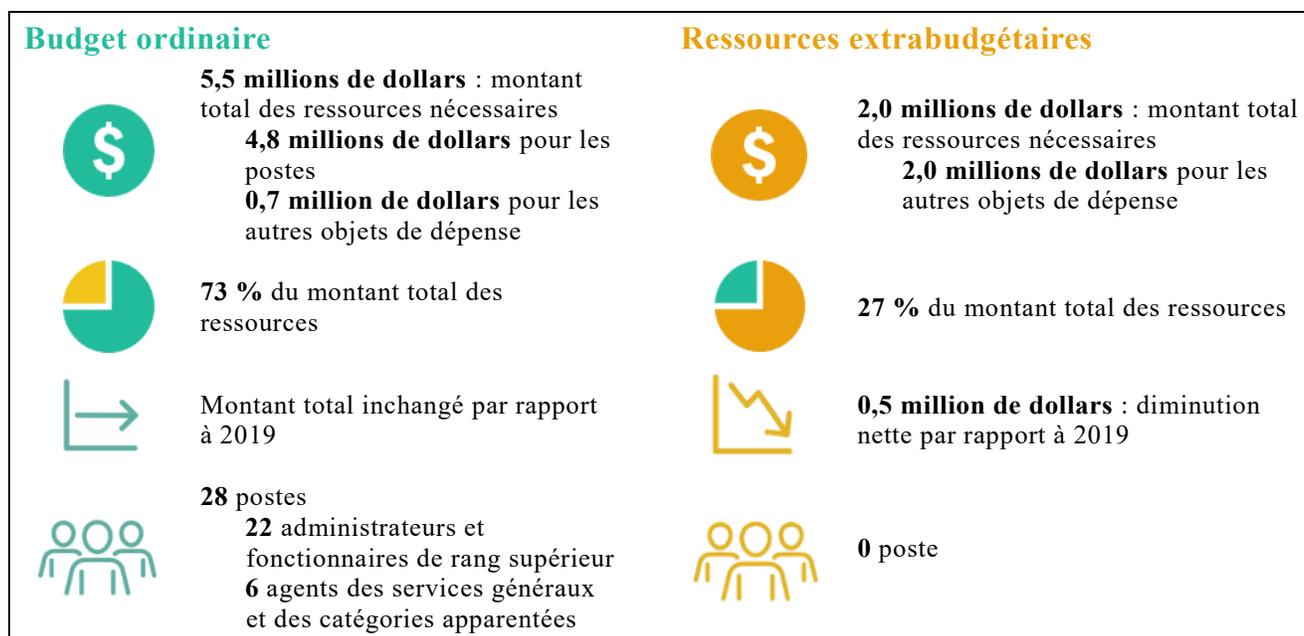
- 10.38 Pour ce qui est des séminaires, ateliers et activités de formation, la variation à la hausse tient principalement au nombre d'activités de renforcement des capacités et de mise en commun des bonnes pratiques qui seront organisées pour faciliter les mesures qui seront prises dans le prolongement de l'examen à mi-parcours des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, et dans le prolongement du Programme 2030.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Vue d'ensemble

10.39 On trouvera dans la figure 10.II et le tableau 10.4 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir.

Figure 10.II  
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Tableau 10.4

### Ressources financières et postes, par composante, sous-programme et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
<b>Ressources financières</b>									
Direction exécutive et administration	1 347,5	1 347,5	–	–	–	–	1 347,5	1 347,5	–
Programme de travail									
1. Pays les moins avancés	3 249,4	3 249,4	–	1 168,5	1 214,0	45,5	4 417,9	4 463,4	45,5
2. Pays en développement sans littoral	593,3	593,3	–	1 057,0	165,0	(892,0)	1 650,3	758,3	(892,0)
3. Petits États insulaires en développement	317,9	317,9	–	247,1	657,6	410,5	565,0	975,5	410,5
<b>Total partiel (programme de travail)</b>	<b>4 160,6</b>	<b>4 160,6</b>	<b>–</b>	<b>2 472,6</b>	<b>2 036,6</b>	<b>(436,0)</b>	<b>6 633,2</b>	<b>6 197,2</b>	<b>(436,0)</b>
<b>Total</b>	<b>5 508,1</b>	<b>5 508,1</b>	<b>–</b>	<b>2 472,6</b>	<b>2 036,6</b>	<b>(436,0)</b>	<b>7 980,7</b>	<b>7 544,7</b>	<b>(436,0)</b>

**Chapitre 10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement**

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
<b>Postes</b>									
Direction exécutive et administration	6	6	–	–	–	–	6	6	–
Programme de travail									
1. Pays les moins avancés	17	17	–	–	–	–	17	17	–
2. Pays en développement sans littoral	3	3	–	–	–	–	3	3	–
3. Petits États insulaires en développement	2	2	–	–	–	–	2	2	–
<b>Total partiel (programme de travail)</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>–</b>
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>–</b>

**Budget ordinaire : vue d'ensemble**

10.40 On trouvera dans les tableaux 10.5 et 10.6 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 10.5

**Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changement					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2020 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
<b>Composante</b>										
Direction exécutive et administration	1 317,7	1 347,5	–	–	–	–	–	1 347,5	55,0	1 402,5
Programme de travail	4 209,1	4 160,6	–	–	–	–	–	4 160,6	193,6	4 354,2
<b>Total</b>	<b>5 526,8</b>	<b>5 508,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5 508,1</b>	<b>248,6</b>	<b>5 756,7</b>
<b>Grandes catégories de dépenses</b>										
Postes	4 993,3	4 812,0	–	–	–	–	–	4 812,0	237,7	5 049,7
Autres objets de dépense	533,5	696,1	–	–	–	–	–	696,1	10,9	707,0
<b>Total</b>	<b>5 526,8</b>	<b>5 508,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5 508,1</b>	<b>248,6</b>	<b>5 756,7</b>

Tableau 10.6  
Évolution des postes permanents, par catégorie

	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
SGA	1	–	–	–	1	–
D-2	1	–	–	–	1	–
D-1	1	–	–	–	1	–
P-5	7	–	–	–	7	–
P-4	7	–	–	–	7	–
P-3	4	–	–	–	4	–
P-2/1	1	–	–	–	1	–
<b>Total partiel</b>	<b>22</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>22</b>	<b>–</b>
<b>Agents des services généraux</b>						
Autres classes	6	–	–	–	6	–
<b>Total partiel</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>–</b>
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>28</b>	<b>–</b>

*Abréviation* : SGA = secrétaire général adjoint.

## Direction exécutive et administration

- 10.41 La Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante est chargée de l'orientation et de la direction générales des activités du Bureau telles qu'elles découlent du mandat qui lui a été confié et du programme de travail qui a été approuvé. Elle tient des consultations de haut niveau avec les États Membres, les entités des Nations Unies, les institutions financières multilatérales et régionales, le secteur privé, les groupes de la société civile et les milieux universitaires et apporte son concours au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale dans le cadre des examens que ces deux organes consacrent aux progrès de l'exécution des programmes d'action intéressant les trois groupes de pays et du Programme 2030 en ce qu'il a trait à ces pays.
- 10.42 Le Bureau de la Haute-Représentante conseille la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante sur les questions de politique et de gestion ; centralise les informations relatives aux travaux du Bureau sous tous leurs aspects et veille à ce qu'elles soient diffusées en interne et relayées à l'extérieur selon qu'il sera utile ; consulte les départements, bureaux, fonds et programmes, ainsi que des entités n'appartenant pas au système des Nations Unies, sur des questions d'intérêt commun, négocie avec eux et coordonne son action avec eux. Il a à sa tête une directrice (D-2), qui est chargée de la coordination et de l'administration d'ensemble et agit en qualité d'adjointe de la Secrétaire générale adjointe.
- 10.43 Comme prévu par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, qui encourage les organismes à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau de la Haute-Représentante incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2018, il a consommé moins de papier et imprimé moins de documents, réduisant ainsi son empreinte carbone et celle de l'Organisation. En 2020, il poursuivra sur cette voie.

10.44 On trouvera dans le tableau 10.7 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.

Tableau 10.7  
**Respect des délais**  
(En pourcentage)

	2018 (taux prévu)	2018 (taux effectif)	2019 (taux prévu)	2020 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	35	100	100

10.45 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 347 500 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 10.III et 10.IV et dans le tableau 10.8.

Figure 10.III  
**Direction exécutive et administration : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire**  
(En millions de dollars des États-Unis)

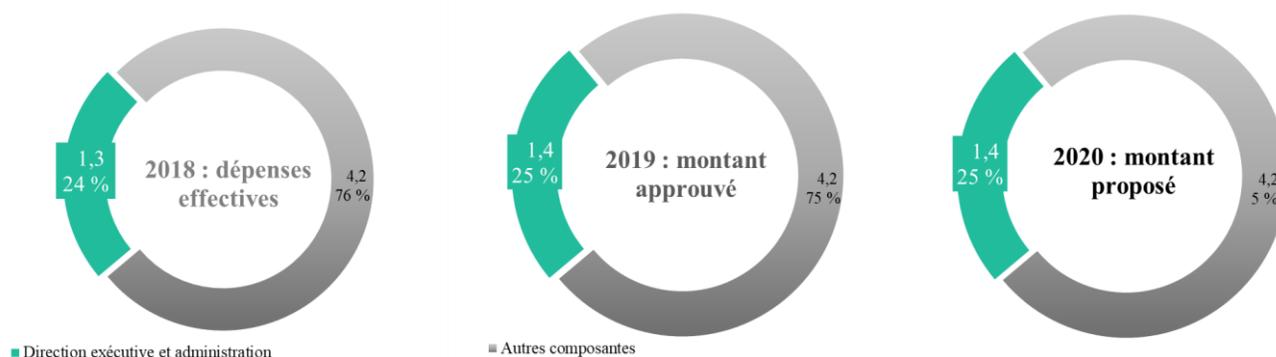


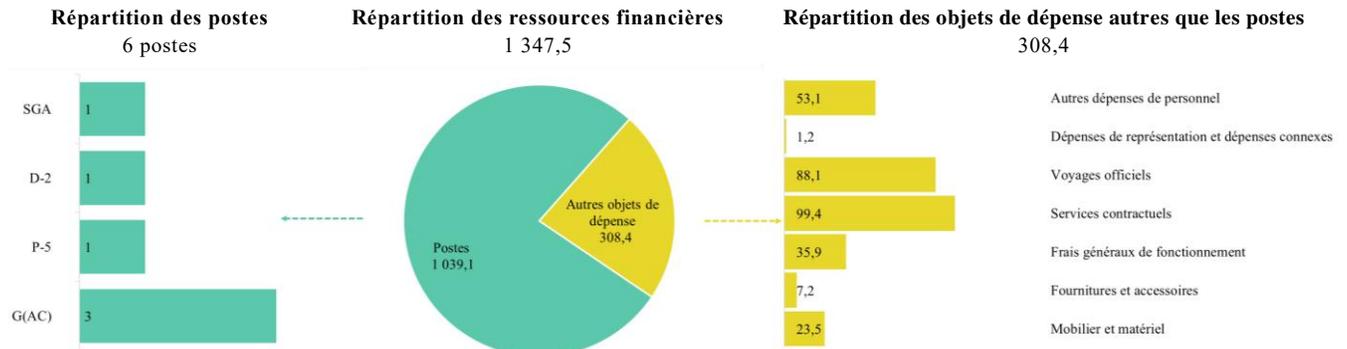
Tableau 10.8  
**Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes**  
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	1 066,0	1 039,1	–	–	–	–	1 039,1
Autres objets de dépense	251,7	308,4	–	–	–	–	308,4
<b>Total</b>	<b>1 317,7</b>	<b>1 347,5</b>	–	–	–	–	<b>1 347,5</b>

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	3
<b>Total</b>		<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>

Figure 10.IV  
**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2020**  
**(avant actualisation des coûts)**  
 (En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



*Abréviations :* G(AC) = agent des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général adjoint.

**Programme de travail**

10.46 Le montant qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2020 s’élève à 4 160 600 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 10.V et 10.VI et dans le tableau 10.9.

Figure 10.V  
**Programme de travail : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire**  
 (En millions de dollars des États-Unis)

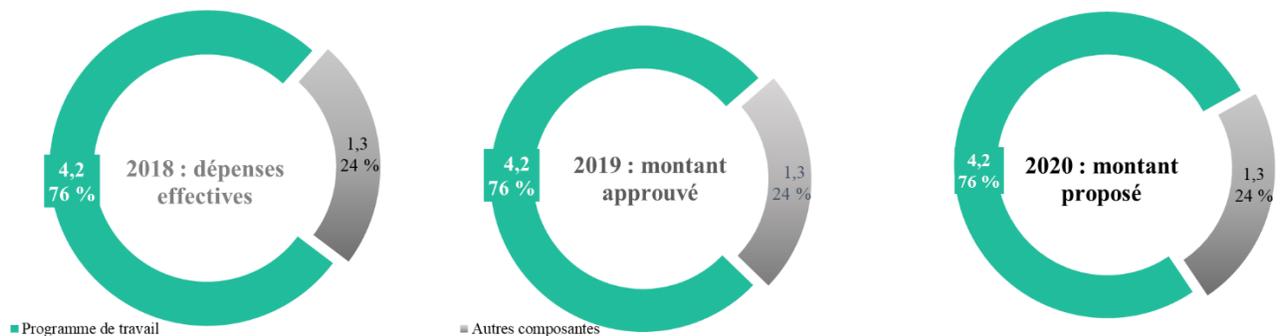


Tableau 10.9

**Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes**

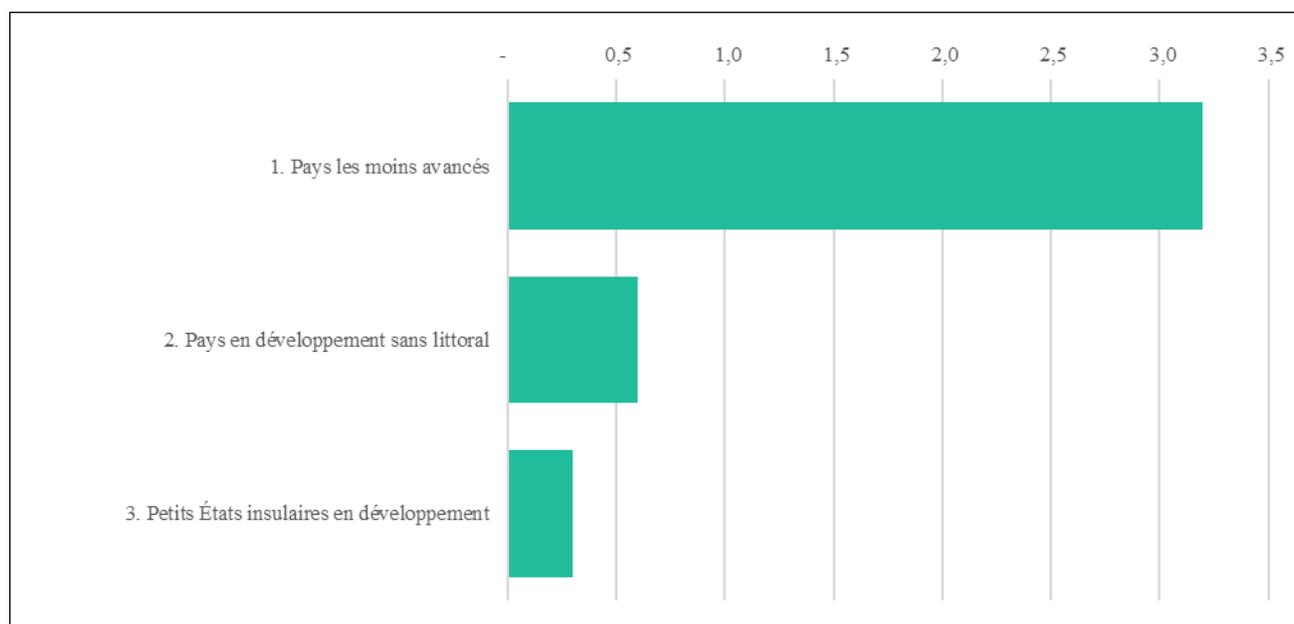
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières, par sous-programme</b>							
1. Pays les moins avancés	3 146,5	3 249,4	–	–	–	–	3 249,4
2. Pays en développement sans littoral	556,2	593,3	–	–	–	–	593,3
3. Petits États insulaires en développement	506,4	317,9	–	–	–	–	317,9
<b>Total</b>	<b>4 209,1</b>	<b>4 160,6</b>	–	–	–	–	<b>4 160,6</b>
<b>Ressources nécessaires, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	3 927,3	3 772,9	–	–	–	–	3 772,9
Autres objets de dépense	281,8	387,7	–	–	–	–	387,7
<b>Total</b>	<b>4 209,1</b>	<b>4 160,6</b>	–	–	–	–	<b>4 160,6</b>
<b>Postes, par sous-programme</b>							
1. Pays les moins avancés		17	–	–	–	–	17
2. Pays en développement sans littoral		3	–	–	–	–	3
3. Petits États insulaires en développement		2	–	–	–	–	2
<b>Total</b>		<b>22</b>	–	–	–	–	<b>22</b>

Figure 10.VI

**Répartition des ressources proposées pour 2020, par sous-programme**

(En millions de dollars des États-Unis)



## Sous-programme 1 Pays les moins avancés

10.47 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 249 400 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 10.10 et la figure 10.VII.

Tableau 10.10

### Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes

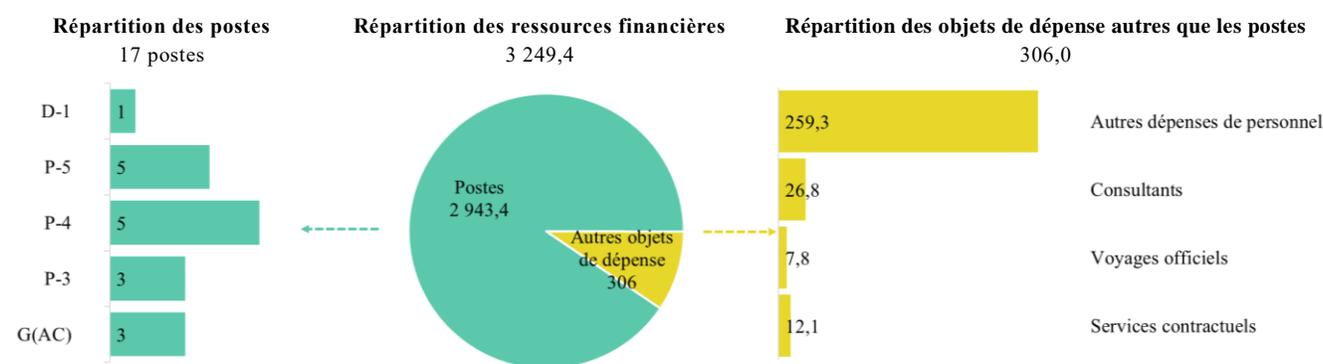
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	2 891,0	2 943,4	–	–	–	–	2 943,4
Autres objets de dépense	255,5	306,0	–	–	–	–	306,0
<b>Total</b>	<b>3 146,5</b>	<b>3 249,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 249,4</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	–	–	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	3
<b>Total</b>		<b>17</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>17</b>

Figure 10.VII

### Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

10.48 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 214 000 dollars (voir tableau 10.4), qui serviront à exécuter les activités prévues aux niveaux national, régional et mondial dans le cadre des préparatifs de fond de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, comme prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/242. L'augmentation de 45 500 dollars s'explique principalement par le montant estimatif des contributions qui seront versées pour l'organisation de la Conférence ; il est tenu compte dans ce montant du fait que certains projets seront achevés avant la fin de 2019 et que les contributions volontaires qui servaient à leur financement cesseront d'être versées.

## Sous-programme 2 Pays en développement sans littoral

10.49 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 593 300 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 10.11 et la figure 10.VIII.

Tableau 10.11

### Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

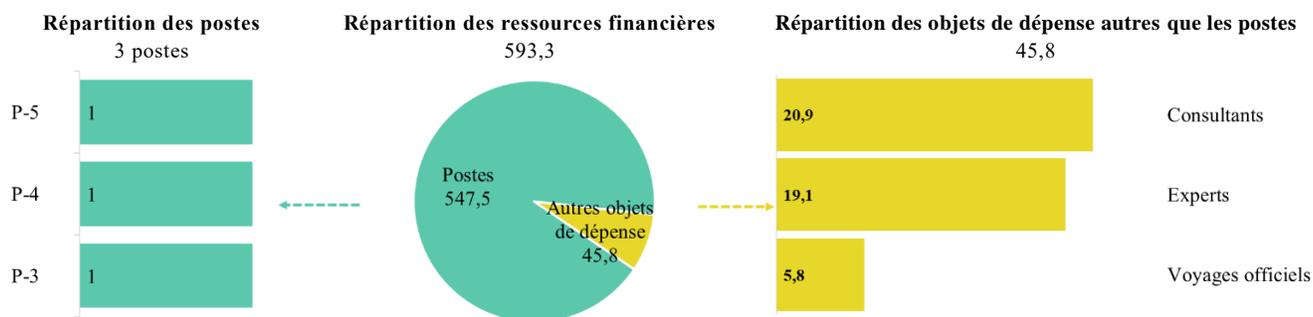
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	548,8	547,5	–	–	–	–	547,5
Autres objets de dépense	7,4	45,8	–	–	–	–	45,8
<b>Total</b>	<b>556,2</b>	<b>593,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>593,3</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	3
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>

Figure 10.VIII

### Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



10.50 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 165 000 dollars (voir tableau 10.4), qui serviront à financer les activités entreprises dans le prolongement du Programme d'action de Vienne et de la déclaration relative à l'examen à mi-parcours consacré au Programme. La diminution de 892 000 dollars s'explique principalement par l'achèvement des projets exécutés au titre du sous-programme et de l'examen à mi-parcours en 2019.

### Sous-programme 3 Petits États insulaires en développement

10.51 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 317 900 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 10.12 et la figure 10.IX.

Tableau 10.12

#### Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

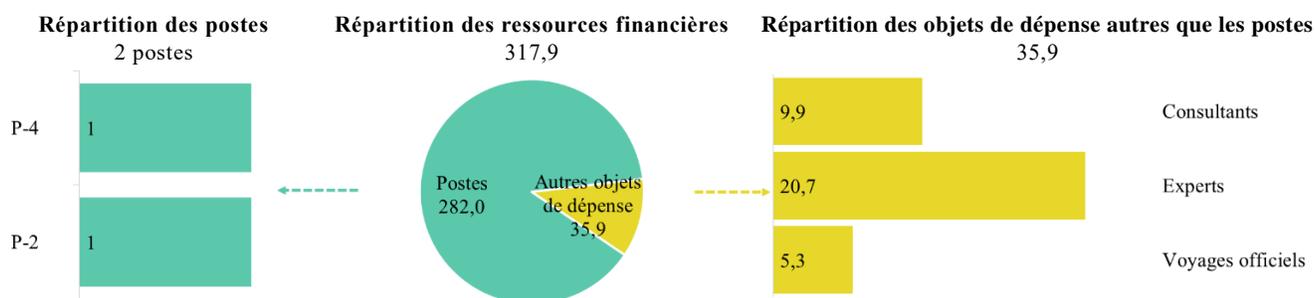
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	487,5	282,0	–	–	–	–	282,0
Autres objets de dépense	18,9	35,9	–	–	–	–	35,9
<b>Total</b>	<b>506,4</b>	<b>317,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>317,9</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	–	–	–	–	2
<b>Total</b>		<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>

Figure 10.IX

#### Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

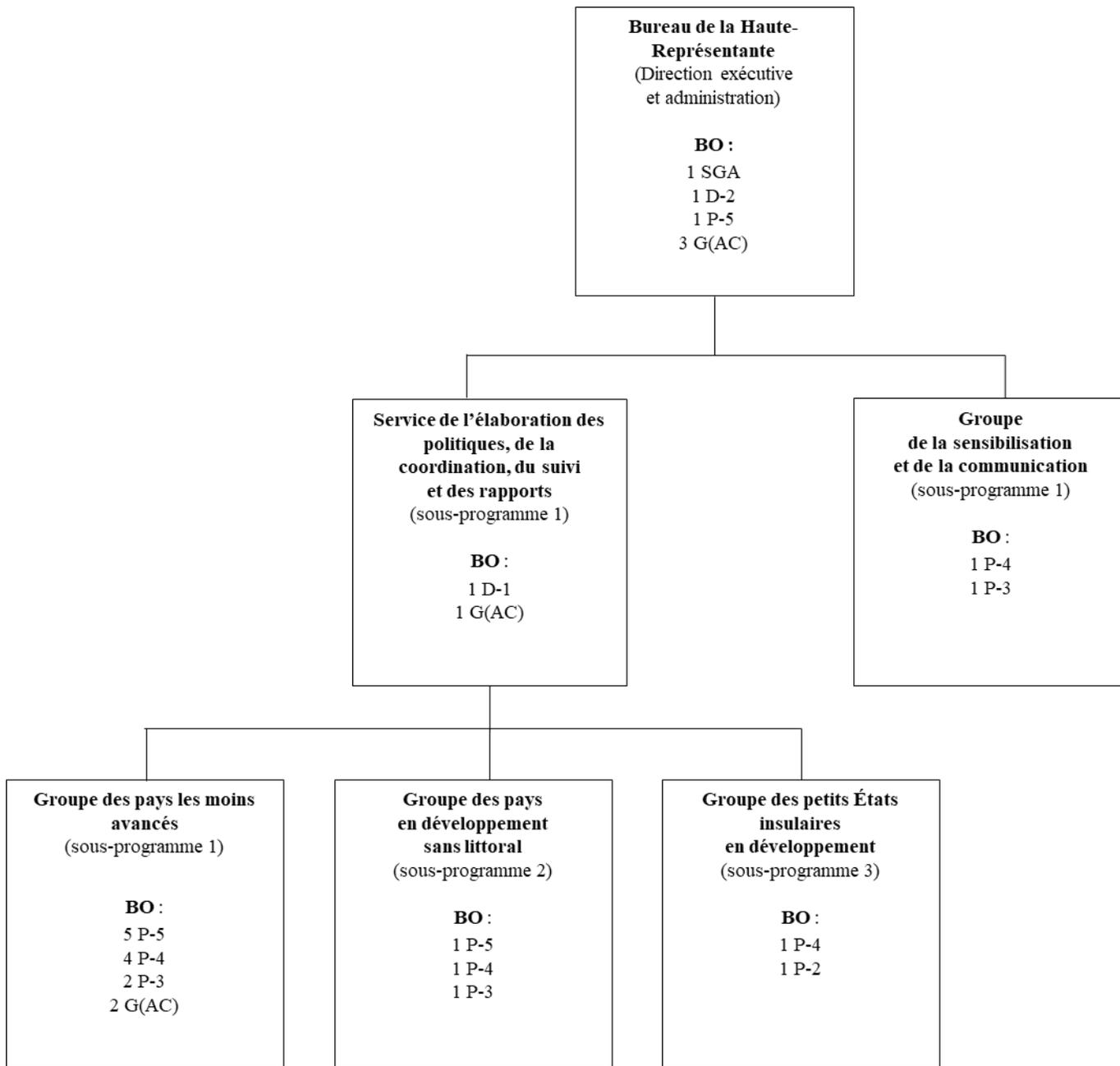
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



10.52 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 657 600 dollars (voir tableau 10.4), qui serviront à financer des activités liées au Forum du Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement et différentes activités liées au programme de travail. L'augmentation de 410 500 dollars s'explique principalement par les contributions qui seront versées pour le Forum.

## Annexe

### Organigramme et répartition des postes pour 2020



*Abréviations :* BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général adjoint.